

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2025

---

PJL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 772)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE74

présenté par

Mme Lebec, M. Buchou, Mme Buffet, M. Fugit, M. Vojetta, Mme Olivia Grégoire, Mme Le Meur,  
Mme Le Peih, M. Marchive, Mme Marsaud, M. Midy, M. Mongardien, Mme Thevenot et  
Mme Dubré-Chirat

-----

### ARTICLE 5

À l'alinéa 1, après le mot :

« installations »

par les mots :

« et réseaux de communications électroniques »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but d'ajouter les installations et réseaux de communication électroniques au nombre des structures pouvant faire l'objet d'une reconstruction à l'identique dans le cadre dérogatoire instauré par le chapitre III du projet de loi. Il a été travaillé avec la Fédération Française des Télécoms.